

CONNEC-T))

Services d'audiodescription



MÉMOIRE SUR L'ACCESSIBILITÉ CULTURELLE DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

Laval, le 17 août 2016

À l'attention de M. Luc Fortin, Ministre de la Culture

De prime abord, je tiens, au nom de L'A.T.E.L. et Connec-T, à vous féliciter de votre tournée sur le renouvellement de la politique culturelle au Québec. Il est plus que temps que la culture soit considérée comme un moteur de création de richesse et, qu'à ce titre, le ministère de la Culture et son ministre s'intéressent à son renouvellement.

Avant l'entrée en matière proprement dite, voici un bref historique du concept de « Théâtrodescription » pour les personnes aveugles dont nous sommes les instigateurs.

Lorsque ma sœur Sylvie Noël est devenue soudainement aveugle en avril 2012, en devenant son accompagnateur, nous nous sommes rendus compte qu'aucun service narratif n'existait autant au théâtre qu'au cinéma. Puisque j'étais le fondateur d'une troupe de théâtre à Laval, j'ai pris sur moi de rendre la culture accessible pour ma sœur, et par le fait même, pour les personnes non voyantes.

Ce concept unique au Québec, a été développé par L'Académie Théâtrale l'Envol de Laval dès 2013 et un projet-pilote a été présenté en mars 2014 à la Maison des Arts de Laval avec la pièce « La déprime ». Dû à notre succès auprès des personnes ayant des limitations visuelles, une entreprise en économie sociale, supportée par Laval Développement Économique, est en démarrage. Cette entreprise, enregistrée sous le nom « Connec-T Services d'audiodescription », a pour mission de promouvoir notre expertise aux organismes scéniques, cinématographiques et sportifs afin d'inclure les personnes aveugles et malentendantes au fait culturel.

À ce jour, avec très peu de moyens nous avons reçu maints éloges des organismes desservant les gens ayant des limitations visuelles de partout au Québec. Un prix nous a d'ailleurs été remis par M. Jean-Marie Lapointe en juin 2014 au Gala Reconnaissance de l'Association Régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées de Laval (A.R.L.P.H.L.).

Vis-à-vis cet enthousiasme, nous n'avons jamais eu de relâche dans la promotion de ce service qui, à notre point de vue, est indispensable à l'épanouissement des personnes aveugles et amblyopes. Plusieurs troupes et festivals dits « d'amateurs » se sont prévalus de nos services.

Actuellement, une approche est amorcée auprès des personnes ayant des limitations auditives. Ces personnes peuvent enfin accéder, via le même système qu'aux personnes non voyantes, à un support acoustique d'appoint répondant à leurs besoins.

Pour nous, le renouvellement de cette politique arrive juste à point, car une portion importante de notre population est pratiquement exclue du fait culturel au Québec, les personnes ayant des limitations visuelles et auditives. Je dis « pratiquement exclue », car nous sommes les seuls, avec quelques partenaires issues du théâtre amateur, à offrir des sorties culturelles et sportives adaptées aux spécificités de ces personnes.

Voici comment notre mémoire, s'il est appliqué, vise l'intégration complète et sans discrimination¹ de ces personnes qui sont plus de 300,000 au Québec. Ces chiffres sont issus de l'institut de la statistique du Québec dans le document « Vivre avec une incapacité au Québec » de 2001 à 2006².

Avant d'aller plus loin, voici quelques chiffres issus de « La fondation des aveugles du Québec ».

- Plus des 2/3 des 110,000 personnes ayant des limitations visuelles vivent dans la grande région métropolitaine.
- La très grande majorité de ces gens vivent sous le seuil de la pauvreté.

Dans un 2^e temps, toujours selon le document « Vivre avec une incapacité au Québec », plus de 195,000 personnes vivent avec une déficience auditive. À ces chiffres, il faut tenir compte des statistiques actuelles et futures du vieillissement de la population dans la catégorie 65 ans et plus :

- 2016 : 148,000
- 2021 : 174,000
- 2026 : 201,000

Ces « Baby-Boomers » ont, en grande majorité, des problèmes acoustiques leur rendant inexistantes les plaisirs d'assister à des spectacles en salle, puisqu'ils n'entendent pas bien.

Beaucoup de ces gens ont une certaine aisance financière, fond de pension, maison exempte de toute dette, placement, etc. En facilitant leur retour dans le giron culturel, nous ferions revenir des sommes importantes dues à leur pouvoir d'achat accru. L'épanouissement de ces gens est aussi un enjeu, ils méritent une retraite adaptée à leurs « dysfonctions auditives ».

¹ La discrimination exposée ici s'effectue lorsqu'une personne doit s'identifier comme étant « handicapée » en étant obligée d'avoir recours à un système emprunté à une tierce personne.

² Après consultation auprès de l'institut de la statistique du Québec, Mme Renée Simard m'indiquait qu'il n'existe aucun document plus récent en la matière.

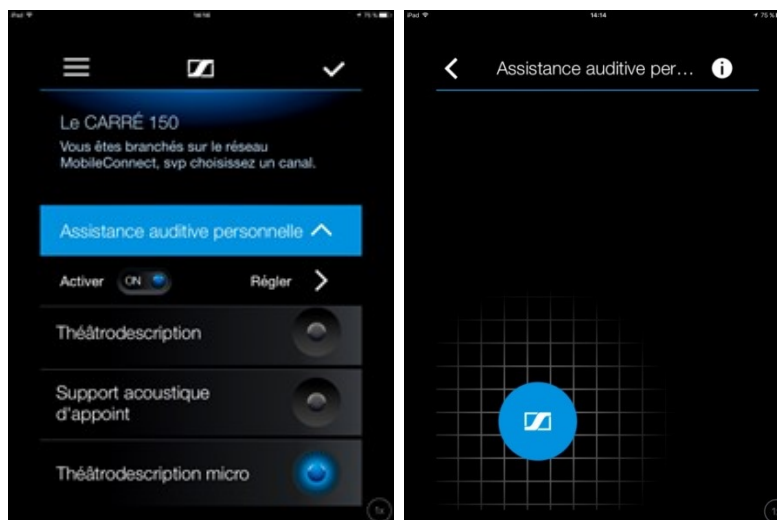
Aussi, tel qu'exposé dans le codicile³, plusieurs membres influents de l'Association des Devenus Sourds et Malentendants du Québec (A.D.S.M.Q.), nous ont témoigné leurs désapprobations du service déjà existant dans certains cinémas et salles de spectacles.

- Le service acoustique d'appoint actuel, contraint ces gens à demander et rapporter ledit accessoire à un préposé à la billetterie au vu et su de tous, ce qui leurs déplaît.
- De plus, ledit accessoire, des écouteurs à infrarouge ou ondes FM, doit être porté sur la tête, décoiffant les dames et les rendant encore plus facilement identifiables.

Nous devons considérer réellement les gens ayant diverses limitations comme des gens à part entière. Ceci sera possible que lorsqu'ils auront un accès complet aux différentes sorties culturelles de leur choix. Ils ne doivent plus être restreints à des lieux de sorties supposément adaptés, mais qui souvent, dans la réalité ne le sont pas.

Nous faisons référence au « répertoire des salles équipées d'un système d'aide à l'audition » de l'Association des Devenus Sourds et Malentendant du Québec (A.D.M.S.Q.). La plupart des endroits cités dans ce livre de référence ont un équipement pour personnes malentendantes. Dans les faits, ils ne peuvent rendre le service qu'à plus ou moins 2% des spectateurs de leur salle. À titre d'exemple, la Maison des Arts de Laval, que nous connaissons bien, ne peut servir que 2 personnes malentendantes dans une salle qui peut contenir jusqu'à 335 personnes. Cette salle est tout de même inscrite dans le « répertoire ».

Ce que nous utilisons est un système qui fonctionne par ondes WIFI et dont chaque utilisateur peut avoir accès via son téléphone intelligent avec ses propres écouteurs et une application gratuite au canal répondant à sa limitation, auditive ou visuelle (voir image). L'installation du système de support acoustique d'appoint en salle est facile et ne requiert aucune préparation préalable.



³ La discrimination exposée ici s'effectue lorsqu'une personne doit s'identifier comme étant « handicapée » en étant obligée d'avoir recours à un système emprunté à une tierce personne.

Pour les personnes ayant des limitations visuelles, le travail en amont nécessite la présence d'un narrateur aux répétitions des comédiens et lors des représentations en direct proprement dites. Le narrateur explique via le canal « Théâtrodescription » ou « Théâtrodescription micro⁴ » de tous les téléphones intelligents ce qui se passe sur scène.



En conclusion, mis à part les baby-boomers, la grande majorité des quelque 300,000 personnes ayant des limitations visuelles et auditives sont sous le seuil de la pauvreté. Il est donc impératif que l'Accessibilité Universelle (A.U.) soit supportée par l'industrie culturelle elle-même. Nous suggérons une « taxe » sur chaque billet de spectacle vendu pour permettre le financement du déploiement réel de l'A.U. à l'échelle provinciale et aussi dans les villes moins peuplées. Le nombre de personnes ayant des limitations visuelles et auditives d'une ville ne devrait pas être un facteur d'accessibilité.

Puisque les frais relatifs à l'A.U. deviendront « gratuits » pour les théâtres, cinémas et Centres Bell/Vidéotron du Québec, la brochette de sorties culturelles et sportives adaptées s'intensifiera.

Plus l'éventail de sorties adaptées s'élargira, plus les gens ayant des limitations visuelles et auditives reprendront goût au fait culturel. La qualité de vie de ces gens en sera ainsi accrue. Qui dit qualité de vie, dit prévention d'une santé mentale précaire pour ces gens encore exclus.

Avant de terminer, nous portons à votre attention un fait récent (aujourd'hui) qui m'apparaît troublant. De la bouche même d'un directeur technique, ici-même à Laval dont je tairai le nom, alors que la « Salle André-Mathieu » vient de se remettre à niveau, aucune spécification n'est demandée quant à l'accessibilité des personnes aveugles. Des normes pour l'accessibilité des personnes malentendantes, oui, mais rien pour nos 110,000 personnes non-voyantes. Nous croyons qu'il faut pallier à cette « grave » lacune.

Merci de bien vouloir prêter toute l'attention nécessaire à la bonne compréhension de ce mémoire hautement humain.

Bien à vous,

Sylvain Noël
Instigateur de la « Théâtrodescription » au Québec

⁴ Ce mode permet d'entendre la voix du narrateur et la voix des comédiens via les micros de scènes.